

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille quatorze et le onze mars, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mmes FADDI – M GUIRAUD – Mme VIDAL – MM TACCONÉ – BLANC – FONTAINE - ROUDET – Mme MAUREL – Mme JACONO – Mme SANS.

Etaient absents avec pouvoir : néant

Etaient absents : Mme VAGLIENTI – MM MERLY - PAGES - BRET.

Date de la convocation : 4 mars 2014

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Nicole

**DCM 2014-08
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GUIRAUD Pierre, délibérant sur le compte administratif 2013, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		79 268.76	5 842.96		5 842.96	79 268.76
Op. de l'exercice	516 748.45	618 469.34	150 891.55	513 367.61	667 640.00	1 131 836.95
Totaux	516 748.45	697 738.10	156 734.51	513 367.61	673 482.96	1 211 105.71
Résultat de clôture		180 989.65		356 633.10		537 622.75
Restes à réaliser					408 747.16	
Besoin/excédent de financement total						128 815.59

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 52 114.06 au compte 1068 (recette d'investissement) et 128 875.59 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

DCM 2014-09

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET M49

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GUIRAUD Pierre, délibérant sur le compte administratif 2013, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		6 700.05	15 760.62		15 760.62	6 700.05
Op. de l'exercice	24 157.51	20 260.04	40 242.59	77 844.65	64 400.10	98 104.69
Totaux	24 157.51	26 960.09	56 003.21	77 844.65	80 160.72	104 804.74
Résultat de clôture		2 802.58		21 841.44		24 644.02
Restes à réaliser					15 533.31	
Besoin/excédent de financement total						9 110.71

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 2 802.58 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

DCM 2014-10
CONTRAT MULTIRISQUE COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a mis en concurrence AXA Assurance et GROUPAMA pour le contrat multirisque de la commune.

La proposition d'AXA Assurance s'élève à 7 105.71 € pour des biens mobiliers garantis à hauteur de 250 000 € et sans montant plafonné pour les biens immobiliers. La proposition de GROUPAMA s'élève à 6 197 € avec une limitation contractuelle d'indemnité de 5 millions d'euros.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE de confier à GROUPAMA le contrat multirisques de la commune pour un montant de 6 197 €.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

DCM 2014-11
BUDGET ASSAINISSEMENT – OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET 2014

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget qui précède,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits pour permettre l'acquisition du lagunage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'ouvrir des crédits pour 1 €, compte 2111 – opérations non individualisées, pour permettre l'acquisition du lagunage au SIVOM du St Paulais.
- DIT que les crédits précités seront repris au budget de l'exercice 2014.

DCM 2014-12

MODIFICATION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 22 octobre 2012, la mission de maîtrise d'œuvre et OPC avait été confiée à l'Atelier d'Architecture Imbert et Alvernhe. Le taux de rémunération était de 7.05 % pour un montant estimé de travaux de 400 000 € HT.

Elle précise que le montant réel des travaux est de 737 236.92 € HT. La nouvelle proposition d'AAIA pour le montant de maîtrise d'œuvre s'élève à 45 340.07 € HT et 4 600 € HT pour la mission complémentaire OPC, soit un taux de rémunération ramené à 6.15 %.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la nouvelle proposition d'AAIA comme détaillée ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat d'études et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

DCM 2014-13

**LOGEMENT COMMUNAL N°1 SIS A ST MARTIN
REVISION DU MONTANT DU LOYER AU 1^{ER} FEVRIER 2014**

Le Conseil Municipal,

Vu le contrat de location du 27 janvier 2009 par lequel Monsieur et Madame HUELMO Alex sont locataires du logement communal n°1 sis à Damiatte, lieu-dit St Martin,

Vu la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE,

Considérant que selon les termes du contrat de location le loyer est révisé au 1^{er} février en tenant compte de l'indice de référence du loyer du 3^{ème} trimestre,

Considérant que la variation de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2013 est de 0.90 %,

Considérant que le montant actuel du loyer est de 528.00 €,

- FIXE à 532.75 € le montant mensuel du loyer du logement communal n°1 sis à Damiatte lieu-dit St Martin,
- DIT que les provisions pour charge restent fixées à 30.00 € par mois,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

DCM 2014-14

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE POUR LE POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2° CLASSE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la durée hebdomadaire de service du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe est de 30 heures.

Considérant que du fait de l'évolution démographique de la commune, une part du temps de travail plus importante est consacrée à l'accueil et que la gestion du secrétariat de mairie en pâti, Madame le Maire propose d'augmenter le temps de travail du rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE une augmentation de 3 heures hebdomadaires pour le poste de rédacteur principal 2^{ème} classe, soit 33 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2014.
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2014,
- MODIFIE le tableau des emplois en supprimant un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps non complet rémunéré 30H00 par semaine et crée un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps non complet rémunéré 33H00 par semaine.
- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

DCM 2014-15

ACQUISITION DE LA PARCELLE A 901 SISE A LA RATARIE A M JEAN SAGAIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chemin rural qui dessert entre autre la propriété de la Ratarié est interrompu avant la voie communale n° 6 par une parcelle privée qui appartient à Monsieur Jean SAGAIRE.

Elle précise que le propriétaire accepte de vendre une partie de la parcelle A 534 qui représente, pour l'emprise du chemin 430 m² selon le document d'arpentage établi par la SCP DUHEM de CASTRES.

Dans le but de permettre la continuité entre le chemin rural et la voie communale, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir à Monsieur Jean SAGAIRE et pour 1 € la parcelle cadastrée section A numéro 901, issue de la parcelle A 534, pour une contenance de 430 m²
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces nécessaires à cette affaire.

COMPTE RENDU

CAMPING ST CHARLES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur MARTIN. Ce dernier a mis le camping St Charles en vente. Il souhaiterait acquérir le petit lac communal afin de proposer au nouvel acquéreur une plus grande propriété. Monsieur ROUDET estime qu'il est dommage pour la collectivité de ne plus disposer de ce « point vert » apprécié des Damiattois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal rejette la demande de M MARTIN.

RENOUVELLEMENT CONTRAT FAJE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un jeune Damiattois a été accueilli pendant un mois dans le cadre du programme FAJE pour l'insertion des jeunes diplômés. Ce contrat de travail a été intégralement pris en charge par Pôle Emploi. Elle informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée pour renouveler ce dispositif.

Séance du 11 mars 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce favorablement à ce dispositif favorisant l'insertion professionnelle des jeunes.

RANDO DE L'AIL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation par l'association Team Passion de la randonnée à moto dite « de l'ail » le 6 avril prochain. Le circuit va de Castres à Lavaur en passant par Damiatte.

CHEMIN DE CONSTANTINE

Madame le Maire avise le Conseil Municipal du mauvais état d'entretien du chemin rural de Constantine. Monsieur LAVIELLE demande à la commune d'intervenir. Madame le Maire demande à Messieurs GUIRAUD et BLANC de se rendre disponible un samedi matin pour recevoir Monsieur LAVIELLE et programmer les travaux à réaliser.

COMMISSION VOIRIE DE LA CCLPA

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le compte rendu de la dernière réunion de la commission voirie de la CCLPA. Ont été retenus pour le programme 2014, le chemin d'en Sèverac et la route de la Peyrière.

CHAISES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'environ 80 chaises pliantes en bois qui ne sont plus utilisées. L'association équestre de Corbière a demandé la location de chaises, aussi, Madame le Maire a-t-elle proposé à l'association de conserver définitivement les chaises. M GUILHODO, président du club de Corbière, a proposé de faire un don de 50 €.

Le Conseil Municipal est favorable à cette transaction.

ELECTIONS MUNICIPALES

En prévision du scrutin du 23 mars 2014, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la composition du bureau de vote. Siègeront : Mme VIDAL, M GUIRAUD, Mme MAUREL, M TACCONE, Mme JACONO, M BLANC, M ROUDET et M FONTAINE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 23h30.

COMMUNE DE DAMIATTE (Tarn)

Séance du 11 mars 2014

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>M GUIRAUD Pierre</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>
<i>M TACCONE Jean-François</i>	<i>M BLANC Francis</i>	<i>Mme VAGLIENTI Aline</i> Absent
<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M FONTAINE Robert</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MERLY Michel</i> Absent	<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>Mme SANS Coralie</i>
<i>M PAGES Eric</i> Absent	<i>M BRET Gérard</i> Absent	